



Amende dépôts sauvages Geneve

Par **vigeneve**, le **06/05/2015** à **07:11**

Bonjour, J'etais étudiant a Genève d'où je suis parti en 2012. Les dernières trois années je sous louais mon studio. En Avril j'ai commencé les processus pour la résiliation du bail. Lundi j'ai vidé mon studio. Je ne pouvais pas prendre quelques jours de congé pour puisse être present pendant la déménagement et j'essaie de finir tout les processus de la résiliation depuis la France ou j'habite maintenant. Les transporteurs ont laisser deux armoires et 2-3 petits meubles sur le trottoir et la police m'a donné une amende pour ce dépôt sauvage. J'ai donné par telephone mon non et adresse en France. Moi j'aimerais éviter le payer, parce que je ne retournerai jamais en Suisse, mais pour le moment, je n'ai pas encore finir la resliation du bail. j'aimerais savoir s'il vous plait les conséquences d'un cette action. Est-ce que vous pouvez s'il vous plait me me donner votre avis. Je vous remercie,

Par **Visiteur**, le **06/05/2015** à **08:40**

Hého !! ici c'est la France ! Pas la Suisse !! adressez vous à un forum helvète ! en leur disant bonjour aussi..